

L'ajournement

J'apprécie la réponse du ministre ainsi que ses préoccupations car je crois que tous les membres du Parlement et du gouvernement ont le devoir de se soucier activement du trop grand nombre de Canadiens qui perdent leur travail à la suite de la réorganisation des sociétés qui les employaient. C'est ce qui s'est passé dans le cas de cette impressionnante chaîne de magasins qui a été pendant longtemps le principal distributeur de produits d'alimentation au Canada.

Cette question me préoccupe, car un grand nombre d'employés de Dominion, dont certains venaient même de Hamilton, se sont réunis à Scarborough-Ouest pour exprimer leurs inquiétudes quant à l'avenir des magasins qui n'avaient pas été vendus. Ils se demandent quelles possibilités d'emploi leur seront offertes, quelle indemnité de départ ils toucheront et quelle aide ils pourront obtenir pour trouver un autre emploi. Je crois que le gouvernement fédéral n'a pas nécessairement de responsabilités à assumer à cet égard sauf dans les domaines de son ressort. Je crois toutefois que cela pose un problème humain que nous devons prendre très à cœur.

En examinant les rapports annuels de Dominion Stores Limited, j'ai été frappé de constater qu'il y était énormément question des diverses dispositions à prendre pour réorganiser la compagnie et vendre certains magasins, mais pratiquement pas du tout de la dimension humaine de cette réorganisation. On ne s'y souciait pas expressément du bien-être des personnes touchées alors que d'autres grandes sociétés face aux mêmes réalités du monde des affaires reconnaissent, dans leur rapport annuel, leurs obligations sociales envers ceux qui avaient contribué à les édifier. Par exemple, dans le rapport annuel d'Alcan, nous pouvons lire ceci:

Une organisation n'est efficace que dans la mesure où son personnel l'est, et le conseil d'administration tient donc à reconnaître les efforts déployés par les employés d'Alcan dans le monde entier pour relever les défis d'aujourd'hui dans des conditions parfois décourageantes.

J'ai été frappé de lire dans les journaux qu'un des propriétaires de Dominion Stores Limited aurait déclaré qu'une seule chose comptait, à savoir le rendement de l'investissement. Nous comprenons tous que toute personne qui gère une entreprise, grande ou petite, doit se soucier du rendement de ses investissements. Néanmoins, sans ses employés, l'entreprise ne serait rien. On ne peut pas édifier une entreprise sans que des gens ne consacrent leur vie à assurer son succès. Pour bâtir une grande société, il faut non seulement des capitaux, du matériel et des matières, mais aussi un personnel. C'est grâce aux efforts, à la discipline et au dévouement du personnel qu'une société peut s'épanouir.

● (1815)

Quand une poignée de gens qui ont fourni les capitaux décident de fermer les portes d'une entreprise, il leur incombe d'assumer leur responsabilité envers ceux qui ont favorisé son établissement. Il leur incombe d'accepter cette responsabilité. Si le gouvernement fédéral ne peut intervenir directement dans l'affaire à cause des répercussions constitutionnelles, il doit certes prendre l'initiative pour convoquer ses homologues provinciaux, afin que des procédures équitables puissent être formulées en faveur de ceux qui sont menacés de chômage sans qu'ils y soient pour rien.

Par exemple, dans le cas des magasins Dominion, certains employés sont au service de cette compagnie depuis plus de 20 ans. Ils auraient pu s'attendre à ce que leur ancienneté leur garantisse un emploi dans une des succursales achetées par A & P. Toutefois, d'après l'accord conclu entre les magasins Dominion et A & P, seules les personnes qui travaillent déjà dans ces succursales doivent conserver leur emploi. Les employés des autres magasins ont un avenir incertain qu'ils envisagent avec angoisse. Ils se sont regroupés et ont demandé à leurs députés fédéraux et provinciaux, ainsi qu'à d'autres représentants, de partager leurs inquiétudes.

Je sais gré au ministre de l'Expansion industrielle régionale d'avoir accueilli ma question et d'avoir exprimé son intérêt à ce sujet. J'espère que nous prendrons d'autres mesures afin de prouver que le Parlement et le gouvernement se sentent solidaires des hommes et des femmes qui n'ont rien fait pour perdre leur emploi, mais qui se demandent maintenant s'ils auront encore la chance de travailler.

[Français]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, dans le cadre de la vente par la Dominion Stores Limited de 93 de ses magasins situés en Ontario à The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Limited, l'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) a demandé quelle assurance le gouvernement du Canada donnerait aux employés des autres magasins de l'Ontario qu'ils recevraient un traitement juste, dans l'éventualité où la Dominion Stores Limited vendrait ou fermerait d'autres magasins.

Comme l'honorable député le sait, la Dominion Stores a, durant ces dernières années, réduit et restructuré ses activités de vente au détail dans le secteur de l'alimentation. A la suite de cela, certains magasins ont été vendus et ceux qui n'étaient pas viables économiquement ont été fermés. Plusieurs d'entre eux ont été rouverts comme entrepôt sous le nom de Best for Less et d'autres ont été convertis en franchises sous le nom de Mr. Grocer.

En vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, le gouverneur en conseil a autorisé l'acquisition de 93 magasins Dominion par The Great Atlantic & Pacific Tea Company, Limited, le 29 avril 1985. L'examen de cette transaction, en vertu de la Loi, a donné l'occasion de s'assurer que toute perte d'emploi à la Dominion Stores Limited soit minimisée. De fait, tel que le mentionnait le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) dans sa lettre du 2 mai 1985 à l'honorable député, A & P doit garder les 7,479 employés des 93 magasins. L'entente protège également l'emploi de 429 autres employés affectés à l'entrepôt et à l'administration. De toute façon on s'attendait à ce que 373 employés à temps plein et 300 occasionnels soient mis à pied par la Dominion Stores Limited en raison d'une diminution de ses activités suite à la vente. Pour ces employés, on a mis en place un programme complet d'avis et d'allocations de départ, des comités d'aide composés de représentants de la compagnie et des gouvernements fédéral et provincial, de même que de certains conseillers en relocalisation du secteur privé. On estime que ce programme entraînera une dépense de 6 millions de dollars pour la Dominion.